**Compte rendu de la 1ère réunion du GTI**

**CPLF 2015**

Le groupe de travail infirmier fait partie de la société de pneumologie de langue française. A savoir que les groupes de travail de la SPLF sont régis par une charte que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez. Les membres des groupes de travail doivent être inscrits à la SPLF et s’acquitter de leur cotisation qui est entre 20 et 30 euros/an pour les infirmières. Je vous invite fortement à faire cette démarche si vous ne l’avez pas encore faite.

La proposition d’organisation du groupe de travail présentée dans le diaporama à savoir un(e) coordinateur/coordinatrice avec des sous-groupes a été retenue.

Pour les groupes d’infirmières déjà existants et très actifs en pneumologie comme le GIFE, le GREPI, il est intéressant que des représentants de ces groupes de travail fassent partie du GTI pour assurer une communication optimale et permettre d’échanger sur les différentes actions en cours de part et d’autre.

Les téléconférences (gratuites, faciles à mettre en place) ont été retenues comme alternative aux réunions physiques.

Nécessité de rapidement créer sur le site internet de la SPLF l’onglet sur le groupe de travail infirmier afin que les personnes intéressées puissent facilement trouver les coordonnées des contacts pour plus d’informations. Démarches en cours.

Axes de travail du GTI pour 2015 :

\* Proposition de programme IDE pour le CPLF 2016. En cours.

\* Travailler en collaboration avec les autres groupes de travail de la SPLF/sociétés savantes.

\* Réaliser des publications qui seront mise à disposition sur le site ; Proposition de publication sur l’HTAP en cours.

\* Mettre en place des formations diplômantes DPC ; Formation diplômante DPC sur la VNI à l’étude.

\* Lister les formations déjà existantes en pneumologie pour les infirmières et mettre les liens sur le site du GTI.

Les objectifs du groupe de travail infirmier sont d’améliorer la communication entre les infirmières de pneumologie, de servir de relai entre professionnels et de permettre une uniformisation des pratiques.